



ASSURANCE DE PRETS

SOPRETIS®

Assurance de prêts en capital initial à cotisations constantes

LES POINTS FORTS

- Un contrat modulable avec des garanties complémentaires et 3 options cumulables
- Cotisations constantes pendant la première partie du prêt en fonction de sa durée, puis fortement réduites sur la seconde partie du prêt
- Des tarifs aussi compétitifs que les meilleurs contrats en CRD
- Sports à risque : aucune exclusion des sports amateurs

CARACTERISTIQUES

CIBLE	<p>Pour toutes les professions avec un cumul de prêts supérieur ou égal à 18 000€ et inférieur ou égal à 2 000 000 € par tête assurée.</p> <p>Cœur de cible : Professions libérales, médicales, commerçants, salariés employés, ETAM, cadres, fonctionnaires, retraités, même en cas de déplacements professionnels supérieurs à 20 000km.</p> <p>Les personnes sans emploi à l'adhésion sont hors cible.</p>
STRUCTURE	<p>100 % conformes aux critères du CCSF.</p> <p>Garanties obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décès- Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).- Garantie aide à la famille <p>Garanties complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Invalidité Permanente Totale (IPT)- Invalidité permanente partielle (IPP) (ne peut être souscrite qu'en complément de la garantie IPT)- Invalidité professionnelle 16% ou 33% (réservée aux professions médicales libérales relevant du régime obligatoire de prévoyance de la CARMF ou aux chirurgiens-dentistes libéraux relevant de la CARCDSF).- Incapacité Temporaire Totale (ITT) franchise 30, 90 ou 180 jours. <p>Les professions médicales libérales relevant du régime obligatoire de prévoyance de la CARMF et les chirurgiens-dentistes libéraux relevant de la CARCDSF ont accès à une franchise de 15 jours.</p> <p>Options cumulables :</p> <ul style="list-style-type: none">- Couverture des affections dorso-vertébrales sans condition d'hospitalisation- Couverture des troubles psychiatriques sans condition d'hospitalisation.- Exonération totale du paiement des cotisations en cas d'ITT ou d'IPT indemnisé et ce durant toute la période de prise en charge. <p>Bénéficiaire : l'organisme prêteur.</p>
PRESTATIONS	<p>Décès, PTIA : remboursement du capital assuré restant dû sous forme de prise en charge des échéances à venir.</p> <p>ITT, IPT : prise en charge forfaitaire de la totalité des échéances garanties du prêt sans tenir compte de la perte de revenus.</p> <p>IPP : prise en charge de 50% des échéances garanties en ITT.</p> <p>IPRO : versement des prestations sous forme de rentes dont le montant est en fonction des échéances de remboursement, de la quotité assurée et du degré d'invalidité « n » déterminé par voie d'expertise médicale en tenant compte de la façon dont la profession a été exercée antérieurement à la Maladie ou à l'Accident, abstraction faite des possibilités de reclassement dans une profession différente.</p> <p>Temps partiel thérapeutique : prise en charge de 50% des échéances garanties en ITT, dans la limite de 180 jours à compter de la reprise partielle d'activité.</p> <p>Irrévocabilité des garanties et du tarif.</p>
SERVICES INCLUS	<p>Espace personnel sécurisé en ligne pour plus de confidentialité, et pour une plus grande réactivité dans l'analyse médicale</p>

	Édition immédiate de la délégation d'assurance
PARCOURS DE VENTE	<p>Parcours 100 % digitalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarificateur en ligne des risques médicaux et sportifs - Adhésion en ligne, signature électronique avec coffre-fort externalisé - Suivi en ligne de l'avancement du dossier et alertes mails - Édition automatique du courrier de résiliation

CONDITIONS	
AGE LIMITE D'ADHESION	85 ^{ème} anniversaire pour les garanties décès 64 ^{ème} anniversaire pour les garanties PTIA, ITT, IPT, IPP, IPRO, options dos, psy et exonération
AGE LIMITE DE PRESTATION	Le jour de son 90 ^{ème} anniversaire pour les garanties décès Le jour de son 71 ^{ème} anniversaire pour les garanties PTIA Lors du départ en retraite ou pré retraite et au plus tard le jour de son 67 ^{ème} anniversaire pour les garanties ITT, IPT, IPP, IPRO, options dos, psy et exonération
FORMALITES MEDICALES	Voir section « Formalités médicales, Capitaux décès » Sélection médicale en ligne et tarification immédiate pour 80 % des pathologies
DELAIS D'ATTENTE	Prise d'effet des garanties dès le début du contrat.
VIE DU CONTRAT	<p>Date d'effet : L'adhésion au contrat prend effet à la date d'effet du contrat, indiqué sur le certificat d'assurance et au plus tôt à la date de l'acceptation de l'offre de prêt par l'Assuré,</p> <p>Rétractation : 30 jours à partir de la date à laquelle il est informé que l'adhésion a pris effet</p> <p>Résiliation : L'Adhérent peut demander à tout moment la résiliation de son contrat d'assurance.</p>
TERRITORIALITE	Résider ou avoir son siège social en France métropolitaine ou dans les DOM (hors Mayotte), à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin.

STRUCTURE TARIFAIRE	
CRITERES TARIFANTS	<p>Calcul des cotisations : en Capital Initial à cotisations constantes (âge réel).</p> <p>Abattement tarifaire : au-delà de 500 000€ de capitaux assurés pour les assurés.</p> <p>Tarifs segmentés : la CSP (hors liste de professions à risques), le type de prêt, le montant du prêt, les garanties et les options facultatives souscrites sont des données utilisées pour le calcul du tarif.</p> <p>Professions à risques : certaines peuvent faire l'objet d'une tarification particulière.</p> <p>Fumeurs : majoration tarifaire selon leur âge à l'adhésion et la durée de leur prêt.</p> <p>Réduction couple : de 10 % sur chacun des assurés.</p>
AVANTAGES	<p>Pour l'assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat en capital initial et cotisations constantes : la solution idéale pour les budgets serrés qui ne veulent pas de fluctuation de leurs primes et la plus économique pour tous ceux qui comptent revendre leur bien dans 8 à 10 ans (durée moyenne des prêts). - Montant des cotisations très fortement réduit sur une partie de la période de garantie en fonction de la durée du prêt. - Couverture psy-dos en option : pas de risque de refus des banques et couverture complète. - Pas de nouvelles formalités médicales en cas de rallongement de la durée du prêt dans la limite de 360 mois. - 87% des assurés disent que le parcours est une bonne ou excellente expérience <p>Pour vous distributeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours digitalisé MULTINET : <ul style="list-style-type: none"> o Tarification en ligne, y compris état de santé et sports o Signature électronique de tous les documents à la fois (adhésion, FIC, formalités médicales, SEPA o Émission du certificat d'assurance de prêt en ligne,

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de l'avancement du dossier en temps réel (échanges clients et gestion), ○ Récapitulatif de tous vos dossiers avec possibilité de les consulter, modifier, compléter, éditer... - Accompagnement des résiliations Lemoine gratuit (Service Digital Insure) - Présence sur les comparateurs BtoB (exemple : Oggodata). - Possibilité de webservice de tarification, éditique et souscription.
--	---

CREDITS ELIGIBLES

CAPITAUX ASSURES	L'ensemble des prêts cumulés doit être compris entre 18 000€ et 2 000 000€ par tête assurée.																																							
OBJET DU FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Résidence principale - Investissement locatif - Prêt professionnel - Résidence secondaire - Crédit à la consommation - Travaux - Rachat de crédit, si la part de l'immobilier est supérieure à 60% 																																							
TYPES DE PRETS	<p>Ces prêts peuvent être à échéances de remboursement constantes, à amortissement contant, à taux fixe ou à taux variable, avec ou sans différé.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin: 10px 0;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2" style="background-color: #0070C0; color: white;">Durée</th> <th colspan="2" style="background-color: #0070C0; color: white;">Différés d'amortissement</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #0070C0; color: white;">Minimum</th> <th style="background-color: #0070C0; color: white;">Maximum</th> <th style="background-color: #0070C0; color: white;">Total</th> <th style="background-color: #0070C0; color: white;">Partiel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prêt amortissable avec ou sans différé d'amortissement</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">360</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> </tr> <tr> <td>Prêt relais</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">36</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> </tr> <tr> <td>Prêt leasing et crédit-bail, crédit conso</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> <td style="text-align: center;">36 mois maximum</td> </tr> <tr> <td>Prêt in fine</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">240</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Prêt à capital constant</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">360</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>Prêt à taux 0</td> <td style="text-align: center;">240</td> <td style="text-align: center;">300</td> <td style="text-align: center;">Jusqu'à 180 mois selon les conditions légales</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Liste de prêts non éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crédits de trésorerie (le découvert bancaire et la facilité de caisse) - Crédits permanents renouvelables - Rachats de crédits avec immobilier ≤ 60% - Prêts viagers hypothécaires - Prêts europlan - Prêts d'une durée supérieure à trente (30) ans - Prêts entre particuliers - Crédits-vendeurs - Prêts participatifs et obligataires 		Durée		Différés d'amortissement		Minimum	Maximum	Total	Partiel	Prêt amortissable avec ou sans différé d'amortissement	12	360	36 mois maximum	36 mois maximum	Prêt relais	12	36	36 mois maximum	36 mois maximum	Prêt leasing et crédit-bail, crédit conso	12	60	36 mois maximum	36 mois maximum	Prêt in fine	12	240	-	-	Prêt à capital constant	12	360	-	-	Prêt à taux 0	240	300	Jusqu'à 180 mois selon les conditions légales	-
	Durée		Différés d'amortissement																																					
	Minimum	Maximum	Total	Partiel																																				
Prêt amortissable avec ou sans différé d'amortissement	12	360	36 mois maximum	36 mois maximum																																				
Prêt relais	12	36	36 mois maximum	36 mois maximum																																				
Prêt leasing et crédit-bail, crédit conso	12	60	36 mois maximum	36 mois maximum																																				
Prêt in fine	12	240	-	-																																				
Prêt à capital constant	12	360	-	-																																				
Prêt à taux 0	240	300	Jusqu'à 180 mois selon les conditions légales	-																																				

SPORTS ET PROFESSIONS

	<p>Aucune exclusion des sports amateurs, sauf les sports suivants pratiqués régulièrement et / ou en club et / ou en fédération, qui ne peuvent être garantis que s'ils ont été déclarés à MILTIS et acceptés par cette dernière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sports aériens - Sports nécessitant l'utilisation d'un engin à moteur - Sports de montagne au-delà de 2500 mètres, de neige (exceptés la pratique sans compétition sur piste balisée et ouverte au public), l'escalade (excepté lorsqu'elle est pratiquée sur mur artificiel) - Sports de navigation au-delà de 20 milles des côtes et activité subaquatique au-delà de 40 mètres de profondeur - Sports ou activités fluviales
--	---

<p>SPORTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sports nécessitant toute pratique souterraine - Rallyes-raids, courses de survie, activités sportives en zone désertique, épreuves combinées <p>Les baptêmes ou initiations encadrés par un moniteur diplômé sont couverts sans déclaration préalable.</p> <p>Ne sont pas couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les accidents de navigation aérienne sauf si l'Assuré se trouve à bord d'un appareil muni d'un certificat valable de navigabilité et conduit par un pilote possédant un brevet valable pour l'appareil utilisé et une licence non périmée - Les conséquences de la participation à des exhibitions, records, tentatives de records, de paris, d'essai sur prototype ou exercices de voltige ou acrobaties de toutes natures - Le saut à l'élastique, base jump et VTT de descente - Les sports exercés à titre professionnel ou sous contrat rémunéré - Les sports non représentés par une fédération et agréé par le ministère de la ville, des sports et de la jeunesse.
<p>PROFESSIONS A RISQUES</p>	<p>Les professions listées ci-dessous font l'objet d'une tarification spécifique ou sont exclues. L'étude se fait au moment du dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professions du cirque - Professions relevant du régime ENIM (exemple : marins, marins-pêcheurs, aquaculteurs, ostréiculteurs, conchyliculteurs, personnes exerçant des travaux sous-marins...) - Caristes, dockers - Professions impliquant la manipulation et/ou transport d'explosifs ou de substances chimiques et/ou toxiques, nucléaires ou bactériologique - Professions sur site d'exploitation pétrolière - Professions impliquant une activité minière, souterraine ou en galerie, - Cascadeurs, guides de chasse, tauréador, vulcanologue - Professions en lien avec la sécurité, la surveillance ou nécessitant le port d'une arme (exemple : convoyeurs de fonds, détectives privés, agents de sécurité...) - Professions de la voyance et de la divination (exemple : médium, magnétiseur, astrologue, radiesthésiste) - Professions en relation avec la montagne (exemple : moniteurs de ski, guides de montagne...), - Professions en relation avec les travaux forestiers (exemple : bûcherons, élagueurs, débardeurs, exploitants forestiers...) et pépiniéristes - Professions en relation avec l'aérien (exemple : moniteurs d'aviation, pilotes...) - Artistes (exemple : peintre d'oeuvre d'art, sculpteur, chanteur...) <p>Lors de la souscription au contrat, l'Adhérent ne doit pas être dans l'une de ces situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sans profession - Au chômage, bénéficiaire ou non de l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) - Etudiant - Travailleur saisonnier - Travailleur intermittent

FORMALITES MEDICALES

	<p>Conformément à l'article L.112-2-1 du Code des assurances, aucune information relative à l'état de santé ni aucun examen médical du Candidat à l'assurance ne sera sollicité par l'Assureur, sous réserve du respect des deux conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit n'excède pas 200 000 € par Assuré - L'échéance de remboursement du prêt est antérieure au 60ème anniversaire de l'Assuré. <p>-</p> <p>Dans tous les autres cas, l'assuré devra se soumettre aux formalités médicales correspondant à la grille suivante :</p>
--	--

CAPITAUX DECES	Capitaux décès à assurer (en cours compris) :	De 18 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De 56 à 70 ans	De 71 à 85 ans
	De 18 000 à 150 000€	QSS	QM	QMS	QMS
	De 150 001 à 300 000€			QMS + BIO	QMS + RM + BIO
	De 300 001 à 500 000€		QM + RM + BIO	QMS + RM + BIO + RMCV + TN + PSA	QMS + RM + BIO + RMCV + TN + PSA
	De 500 001 à 1 000 000€	QM + BIO + TN	QM + RM + BIO + RMCV + ECBU + TN	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA
	De 1 000 001 à 1 500 000€	QM + RM + BIO + TN	QM + RM + BIO + RMCV + ECBU + TN	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA
	De 1 500 001 à 2 000 000€	QM + RM + BIO + TN + RMCV + ECBU	QM + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA	QMS + RM + BIO + RMCV + ECHO + ECBU + TN + PSA
<p>La sélection des risques s'entend sur le montant total de capitaux Décès cumulés assurés sur la tête d'une même personne.</p> <p>QSS : Questionnaire simplifié QM : Questionnaire médical QMS : Questionnaire médical sénior RM : Rapport médical à compléter par un médecin examinateur après examen clinique de l'assuré et avec analyse d'urine sur bandelettes selon les déclarations du proposant. BIO : Analyses biologiques (hémogramme, glycémie, cholestérol, cholestérol HDL, triglycérides, transaminases, gamma GT, test VIH, antigène HBS, Sérologie de l'hépatite C, vitesse de sédimentation globulaire, uricémie, créatinine) PSA : Pour les hommes de 56 ans et plus ECG : Compte rendu d'un examen cardio-vasculaire avec tracé d'ECG (de repos) établi par un cardiologue ECBU : examen cyto bactériologique des urines TN : test de nicotine (pour les non-fumeurs) RMCV : Rapport médical cardiovasculaire avec tracé d'ECG (de repos) établi par un cardiologue ECHO : échographie avec compte rendu</p>					
DUREE DE VALIDITE DES EXAMENS MEDICAUX	<p>Formalités (rapport médical et tout autre examen) : 12 mois QSS, QM et QMS : 6 mois</p>				
PRISE EN CHARGE	<p>Prise en charge des honoraires médicaux sans avance de frais si les formalités sont réalisées dans un centre médicale partenaire. Facturation des frais engagés à l'assuré si les formalités médicales sont réalisées dans un centre médical non-partenaire. Remboursement des honoraires médicaux correspondants (hors frais de déplacement), dans la limite de plafonds en adressant les notes d'honoraires originales à l'adresse suivante : SOPRETIS ASSURANCE EMPRUNTEUR - 14 rue de Richelieu - 75001 Paris</p>				